



BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST

Communiqué de PRESSE

Rennes, le mardi 16 janvier 2018

Améliorer la résilience des exploitations bovines (lait & viande) 130 exploitations ont déjà bénéficié du Pass'Avenir

Entouré de partenaires techniques et financiers, Olivier Allain a fait le point sur le Pass'Avenir, le mardi 16 janvier à Rennes. Lancé il y a moins d'un an pour épauler et renforcer les exploitations bovines en situation difficile, cet accompagnement fait ses preuves et mérite d'être mieux connu des professionnels. Il aide les éleveurs à sortir de passes difficiles, tout en préparant leur avenir.

Face aux difficultés rencontrées par les filières lait et viande bovine, la Région a renforcé son soutien à ses deux filières avec, notamment, la mise en œuvre du Pass'Avenir.

Décidé au plus fort de la crise, cet accompagnement technico-économique, individuel, est destiné à améliorer la résilience des exploitations et constitue donc, aujourd'hui, un soutien précieux. La Région y a associé les banques Crédit Agricole de Bretagne, Crédit Mutuel de Bretagne et Banque Populaire Grand Ouest. Et, pour établir les travaux de diagnostic technique, suivi et évaluation, elle a agréé 7 organismes à travers la Bretagne.

Une validation de l'éleveur à chaque étape

En moins d'un an, les partenaires ont déjà permis à près de 130 exploitations de bénéficier du Pass'Avenir (elles seront près de 300 d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2018) qui comporte 3 étapes et, au maximum, 3 jours d'intervention des organismes agréés :

- ◆ **un diagnostic** global de l'exploitation qui permet de mettre en exergue les points à améliorer et sur la base duquel un plan d'actions chiffré est établi et validé par l'exploitant.
- ◆ **un suivi** de l'exploitation pour la mise en œuvre du plan d'actions,
- ◆ **un bilan-évaluation**, au plus tard 18 mois après le diagnostic, faisant, lui aussi, l'objet d'une validation de l'éleveur.

Soutien financier et éligibilité

L'aide de la Région s'élève à **61,5% du coût** du Pass'Avenir -plafonnée à 830 € HT- versé à l'organisme qui réalise le travail. Peut s'y ajouter une aide de **250 € des partenaires bancaires**, adressée directement à l'exploitant.

La participation du bénéficiaire est fixée à 20% minimum du coût total HT (soit 270 €) auxquels s'ajoute l'intégralité de la TVA.

Le Pass'Avenir est réalisé par 7 organismes agréés par la Région

- ◆ Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
- ◆ XPERTIA
- ◆ EILYPS
- ◆ CERFRANCE FINISTERE
- ◆ CERFRANCE BROCELIANDE
- ◆ CIVAM ADAGE 35
- ◆ SOLIDARITE PAYSANS BRETAGNE

Pour bénéficier du Pass'avenir, l'exploitant doit répondre à **3 critères** :

- ◆ Réaliser au moins 60% de son chiffre d'affaires en bovin,
- ◆ Disposer d'un revenu disponible /UMO inférieur à 1 SMIC
- ◆ Présenter un rapport EBE / produit inférieur à 25%

Un réseau de partenaires au plus près du terrain

L'efficacité du dispositif repose sur un réseau de partenaires techniques (contrôle laitier, chambres, technico-commerciaux, centre de gestion...) et financier qui, au contact quotidien des éleveurs, sont en mesure de détecter les exploitations en situation de fragilité. Des exploitations en souffrance mais pour lesquelles on perçoit des capacités de rebond. En procédant à quelques adaptations ou changements, elles sont capables de se sortir de cette passe difficile et d'améliorer leur résilience afin de résister aux conjonctures défavorables.

Contacts **SERVICE PRESSE** | Tél. : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57)

www.bretagne.bzh/espace-presse | [@bretagne_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)

Le Pass'Avenir en quelques chiffres

Organismes agréés	Nb Pass'Avenir déclarés	Nb Pass'avenir engagés (diagnostic engagé ou réalisé)
CER 29	16	12
CER 35-56	14	14
CRAB	40	31
EILYPS	40	21
XPERTIA	50	49
TOTAL	160	127

Répartition par département

22	45
29	33
35	61
56	21
total	160

Statut juridique

GAEC	61
EARL	49
Individuelle	43
SCEA	4
SCL	2
SARL	1
Total	160

Le pass'Avenir illustré par un exemple :

Contexte :

- ◆ une EARL d'1 unité de travail humain (UTH) + main d'œuvre familiale,
- ◆ une exploitation de 98 ha dont 35 ha autour du bâtiment d'exploitation,
- ◆ 100 vaches laitières.
- ◆ Forte augmentation de la référence laitière en peu de temps. L'élevage laitier est devenu très intensif, avec 95 % de la SAU cultivée, chaque année, et un coût alimentaire très élevé du fait d'une quantité de concentré importante.

⇒ **La banque suggère à l'agriculteur la réalisation d'un Pass'Avenir**

Proposition d'un plan d'action par le conseiller d'entreprise

- ◆ Réintroduction du pâturage dans la ration avec la mise en place de 15 ha d'herbe autour du bâtiment,
- ◆ Mise en place de surface en Ray grass 3 ans, pour faire de l'ensilage d'herbe pour l'alimentation des vaches laitières,
- ◆ Propositions autour de l'élevage des génisses pour réduire les coûts d'élevage.

⇒ **Validation des 2 premiers points du plan d'actions par l'éleveur.**

Les premiers résultats observés :

- ◆ Les pâtures ont été mises en place, induisant :
 - ◇ une augmentation de la production de lait par vache,
 - ◇ une diminution de la quantité de concentré,
- ◆ Des surfaces pour ensilage d'herbe ont été implantées,
- ◆ Les 1^{ers} signes d'amélioration des résultats comptables se dessinent.